

Le 28 mai 2023

## **Avis de la Commission Spécialisée Prévention de la CRSA Grand-Est sur le Projet Régional Santé Environnement de 4<sup>ième</sup> génération**

### **Préambule**

---

Le plan régional santé environnement 2023-2027 a fait l'objet d'une présentation à la commission prévention du 4 avril 2023.

Le code de la Santé Publique prévoit l'élaboration tous les cinq ans d'un plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement et sa déclinaison sous forme de plans régionaux santé environnement (PRSE). Plus précisément, le PRSE permet de décliner au niveau régional certaines actions du plan national et prévoit des actions spécifiques destinées à répondre aux enjeux locaux identifiés dans le cadre de diagnostics territoriaux.

Au sein de la région Grand Est, le PRSE est un espace de concertation et d'échange entre les différents acteurs, co-piloté par le Préfet de Région, le Président de la Région et l'Agence Régionale de Santé.

Le troisième plan régional santé environnement (2017/2021) de la région Grand Est reposait sur trois axes (des activités humaines préservant l'environnement et la santé, un cadre de vie et de travail favorable à la santé, des clés pour agir en faveur de la santé-environnement au quotidien), déclinés en sept objectifs stratégiques, treize objectifs opérationnels et 38 lignes d'action. Ce troisième plan régional, doté d'un budget de 4,5 millions d'euros, a permis de porter 141 actions entre 2017 et 2021, dont :

- 100 actions réalisées dans le cadre d'appel à projets ;
- 80 % d'actions de sensibilisation, d'information et de formation, 13 % d'actions dans le domaine de la recherche et des connaissances, 7 % d'actions relatives à la structuration et à la coordination de réseaux.

L'élaboration du quatrième plan régional santé environnement a été détaillée par une instruction ministérielle du 13 avril 2022. Il doit s'inscrire dans le cadre d'une approche intégrée et unificatrice (une seule santé) visant à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.

Il doit par ailleurs tenir compte :

- du bilan du troisième plan régional ;
- des principes généraux du quatrième plan national ;
- de déclinaisons d'actions spécifiques ;
- si besoin, d'une actualisation des états des lieux et des diagnostics en santé environnementale et d'une mise en cohérence avec les objectifs stratégiques et opérationnels du PRS et d'autres outils de programmation.

L'instruction ministérielle du 13 avril 2022 prévoit par ailleurs que le PRSE devra faire l'objet d'une consultation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA). A cet effet, le président de la CRSA Grand Est a délégué à la Commission Spécialisée Prévention, l'élaboration de l'avis concernant ce nouveau PRSE 4 en Grand Est.

Le PRSE4 Grand Est intègre les 5 actions du Plan national qui doivent être déclinées dans les PRSE selon cette instruction :

- la formation des professionnels de santé : les ARS sont incitées à promouvoir le développement de formations en fonction des spécificités locales notamment (action 5.1) ;
- la prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.1) ;
- la prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.3) ;
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment (action 14.4) ;
- la surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses (action 20)

Au-delà des axes et objectifs qui structurent le PRSE4, ce dernier est alimenté par quatre priorités transversales, qui constituent des enjeux à prendre en compte de la manière la plus systématique possible dans la mise en œuvre des actions : l'adaptation et atténuation face aux effets des changements climatiques, le concept « Une seule santé », la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, l'approche en « promotion de la santé ».

L'avis de la CSP de la CRSA Grand Est issu de la réunion du 10 mai 2023 proposé après la CSP du 4 avril évoqué ci-dessus.

**Evoquons en premier le bilan du PRSE 3**, une enquête a été diligentée auprès des citoyens du Grand Est afin de déterminer le niveau d'appropriation du PRSE 3 et un document portant sur les grands enjeux en matière de santé environnementale sur le territoire a été rédigé représenté dans une première partie de ce PRSE 4. Malheureusement un très faible nombre de citoyens (1600) dans notre grande région ont répondu à cette enquête. Il est indispensable que le comité d'animation du PRSE qui ambitionne de créer, depuis plusieurs années, une communauté santé-environnement soit vigilant à la nécessité de mobiliser davantage les citoyens autour de cette idée. Les collectivités territoriales et les communautés d'agglomération doivent, en outre, rendre plus visibles les actions mises en œuvre par les citoyens en faveur des citoyens avec l'appui de l'ARS à travers son axe santé-environnement, d'autant que l'information des populations les plus défavorisées constitue un véritable enjeu. Le réseau Synapse vise, lui, à organiser des rencontres entre des acteurs œuvrant dans différents domaines. Enfin, concernant l'appel à projets lancé, chaque année, pour les structures qui souhaitent engager des actions en faveur de la santé environnementale, il serait très utile d'informer de la possibilité d'un accompagnement méthodologique par le comité d'animation du PRSE pour réaliser la démarche.

### **Avis sur l'axe 1 : les modes de vie et de consommation favorable à la santé**

La priorité 1.2 : renforcer le recours des populations à une alimentation favorable à l'environnement et à la santé humaine a plus particulièrement retenu l'attention des membres de la CSP. Il a été souligné l'importance de faire confiance aux producteurs locaux travaillant en bio, aux circuits courts et l'appui des chambres d'agriculture dans chaque département peut s'avérer un réel soutien pour les professionnels concernés en coordonnant des initiatives locales.

La priorité 1.2.2 : renforcer le recours de la population à une alimentation durable, locale et de saison est certes essentiel et favorise une alimentation saine pour la santé mais il convient de rendre ces produits plus accessibles aux consommateurs, notamment en zone rurale. Intégrer cette démarche dans des éléments socles des contrats locaux de santé paraît indispensable.

## **Avis sur l'AXE 2 : un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement.**

Si les objectifs concernant la qualité de l'eau, de l'air et des sols visent le fait d'améliorer la connaissance des enjeux en Grand Est, de renforcer les compétences des acteurs des secteurs industriel, agricole et du transport du territoire en matière de qualité de l'air extérieur, en vue notamment de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un contexte de changement climatique, on peut regretter que ce PRSE 4 ne soit pas davantage coercitif compte tenu de l'impact en santé que certaines pollutions représentent aujourd'hui.

Priorité 2.4 Développer des projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement est essentiel pour un mieux-être dans nos quartiers en ville mais aussi dans les zones péri urbaines et rurales ; les objectifs prévus dans cette priorité vont dans le bon sens.

Objectif 2.4.2 : Accompagner les collectivités et professionnels à la mise en œuvre d'aménagements favorables à la santé

Cependant, en matière d'urbanisme actuellement, on voit fleurir dans nos villes de nombreux chantiers de rénovation pour améliorer d'isolation des immeubles et des bâtiments de tout type où travaillent des ouvriers dans des conditions non contrôlées (absence de protection auditives, de masques contre les poussières, ou de lunettes ...). Renforcer les liens entre PRSE 4 et Plan Régional de Santé au Travail est indispensable.

## **Avis sur l'AXE 3 : Une seule santé**

Cet axe vise à penser, de manière globale et positive, la santé environnementale dans une interaction systématique entre l'être humain et son environnement de vie. La manière, dont l'homme interagit avec son milieu de vie et son écosystème, induit, en effet, des répercussions de manière générale sur la qualité de vie de tous.

La prolifération de certains insectes n'est sans doute pas uniquement liée au changement climatique, mais également à la circulation de certaines espèces favorisée par la mondialisation commerciale.

S'il est une bonne initiative de rendre les populations actrices de la prévention des zoonoses, des maladies vectorielles et de l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine, il serait sans doute utile de recenser les élus ayant été formés à la lutte contre l'ambrosie, ce qui constituerait un indicateur supplémentaire.

Il est constaté à plusieurs reprises dans cet axe, qu'il est indispensable de penser les actions en fonction de l'aménagement du territoire auquel il doit être apporté un soin tout particulier dans certaines zones (on ne fait pas un contournement routier sans réfléchir aux zones humides que l'on risque de détruire, on ne construit pas une grande plateforme logistique industrielle sans prévoir le nombre de camions qui vont rejoindre le site pour acheminer leur livraison et stationner inévitablement à proximité d'une zone d'habitation jusque-là dans la quiétude...).

## **Avis sur l'AXE 4 : La santé-environnement dans les territoires et au plus près des citoyens**

Objectif 4.1.1. : Renforcer les compétences des professionnels et des décideurs sur les enjeux et les leviers d'actions en santé-environnement.

Les professionnels, qui mènent des projets, doivent avoir connaissance des enjeux actuels en santé environnementale ainsi que des leviers d'intervention pour être le plus efficace possible sur ces questions de santé-environnement. On oublie parfois certain type de professionnels comme ceux travaillant dans des bureaux d'étude qui ont un rôle déterminant. Parfois c'est un changement culturel qui s'impose, la population et les employés communaux préférant, par exemple, des trottoirs en béton qui restent propres à des trottoirs végétalisés.

En milieu hospitalier, en établissements médico-sociaux, des réflexions sont en cours quant à l'utilisation du matériel jetable impactant sur l'environnement. En matière de santé-

environnement, il convient de s'inscrire dans une démarche intersectorielle et pluridisciplinaire, les environnements favorables ne portant pas uniquement sur la qualité de l'air, mais également sur la gestion du service, sur les produits utilisés et la gestion des déchets.

**Objectif 4.1.3 Développer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs du territoire**  
L'initiative de la plateforme Synapse est sans doute une excellente démarche pour mettre en lien professionnels et acteurs de différentes institutions, mais il est indispensable de susciter la participation des citoyens. C'est un levier essentiel. Or cette participation suppose une méthodologie reposant sur l'accompagnement afin de les encourager à s'exprimer sur leurs besoins. Cette stratégie est incontournable dans le développement de la santé environnementale qui ne doit pas reposer uniquement sur des enjeux régionaux, mais également sur les initiatives locales. Des moyens humains et financiers sont nécessaires pour développer la participation citoyenne et il revient aux politiques de les octroyer.